

Véronique MIQUELLY
Conseillère Municipale
5 impasse Jérôme
Quartier Devant Ville
13390 Auriol

Mme Danièle GARCIA, Maire d'Auriol,
Vice-présidente du Conseil Général
Hôtel de Ville, Place de la libération
13390 Auriol

Auriol le 27 Mai 2014

Objet : Question posée à l'occasion du conseil municipal du 2 juin 2014.

Sujet : La rentrée scolaire 2014 et les rythmes scolaires

Madame le Maire,

Vous n'êtes pas sans ignorer que le décret n° 2013-77 du 24 Janvier 2013 modifié par le décret n° 2014-457 du 7 Mai 2014 entrera obligatoirement en application le 2 Septembre 2014, lors de la prochaine rentrée scolaire. Or, bon nombre de parents d'élèves de maternelle et du primaire nous ont contactés pour nous faire part de leurs inquiétudes concernant les projets d'organisation de ces prochains rythmes scolaires que vous envisageriez de mettre en place. Ils évoquent, entre autre, être dans le flou le plus complet en ce qui concerne les futurs emplois du temps de leur(s) enfant(s), ce qui, je vous le rappelle, aura un impact important dans l'organisation professionnelle de chaque parent. D'autres font état de rumeurs concernant une augmentation hors de proportion du prix de la cantine le mercredi, à moins qu'ils ne choisissent de laisser leur(s) enfant(s) sans manger jusqu'à 13h !!! Je vous rappelle que certains de ces enfants seront présents dans l'établissement depuis 7h30 du matin. Enfin, des parents d'enfants en maternelle nous disent qu'ils n'ont pas été informés d'une quelconque mise en place d'activités périscolaires, ce qui est pourtant l'essence même de la nouvelle organisation prévue par la loi !? D'autre part, certains enseignants nous ont même affirmé que vous diminueriez de plus de 30% l'indemnité horaire attribuée à ceux d'entre eux qui assurent l'étude gratuite !?

De grâce, Madame le Maire, rassurez-nous car nous ne pouvons croire à de telles dérives pour nos enfants ! A cinq semaines de la fin de l'année scolaire en cours, alors que l'ensemble des parents d'élèves et du corps enseignant ne sera plus joignable pendant les mois de Juillet et d'Aout, pourriez-vous nous informer officiellement des décisions et dispositions que vous avez élaborées avec votre équipe municipale depuis 18 mois (date du premier décret) et que vous comptez appliquer dès la rentrée prochaine ?

N.B Je vous rappelle que votre projet doit-être présenté au rectorat au plus tard le 6 Juin pour validation.